Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260612-SIVU_DEJUIN2026-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

A VOCATION UNIQUE

PLOMELIN - PLUGUFFAN

MAISON D'ACCUEIL

POUR PERSONNES AGEES

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt six, le douze juin, à 17 h 00
Le Comité du SIVU de PLOMELIN/PLUGUFFAN, légalement convoqué le 05 juin 2026, s'est réuni à la mairie de Plomelin sous la Présidence de Noël LE DREZEN, plus âgé des membres

Objet : Installation du comité syndical et élection du President et du Vice-President

La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge des membres présents, qui procède à l'appel des membres et les déclare installés dans leurs fonctions.
Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame/Monsieur LE FLOC'H est désigné(e) secrétaire de séance.

Le président de séance invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Président et le Vice-président sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical.

ELECTION DU PRESIDENT
Monsieur/Madame Lionel Pakel est candidat(e).

Résultats du vote :
a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 10
b. Nombre de votants : 10
c. Nombre de suffrages nuls : /
d. Nombre de suffrages exprimés : 10
e. Majorité absolue : 10

A obtenu : 10 : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur/Madame Lionel Pakel est proclamé(e) Président(e) du SIVU de Plomelin-Pluguffan et immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260612-SIVU_DEJUIN2026-DE

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur/Madame Benjamin MARCI est candidat(e).

Résultats du vote :
a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 10
b. Nombre de votants : 10
c. Nombre de suffrages nuls : 0
d. Nombre de suffrages exprimés : 10
e. Majorité absolue : ____

A obtenu : 10 : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur/Madame Benjamin MARCI est proclamé(e) Vice-Président(e) du SIVU de Plomelin-Pluguffan et immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme,

Le President :

S.I.V.U.
29700 PLOMELIN - PLUGUFFAN

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260612-SIVU_DEJUIN2026-DE

Syndicat Intercommunal de Plomelin

Maison d'Accueil pour Personnes Agées

REUNION DU 12 JUIN 2026

Pierre-Yves BIGER	
Dominique CHEVAILLER	
Sandrine LE CAM	Pouvoir à M. Benjamin Maucci
Noël LE DREZEN	
Hélèna LE FLOC'H	
Pascal LINCOT	
Benjamin MAUCCI	
Véronique PLOUHINEC	
Edith PLOUZENNEC	
Yvon TROADEC	

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260612-SIVU_DEJUIN2026-DE